



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **- SEANCE DU 17 JUIN 2011 -**

Etaient présents : M. BEYLOT, M. BRUN, M. JOURDAN, M. GOZE, M. RIBEYRE, Mme BOULERIE, Mme DESCHARD, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GIRON, M. LE GARROY, M. GUETTE, Mme LE GARS,

Etaient représentés : Mme RIGAL-CELLARD, M. PERIZ, M. BENOIT, M. HAZOUARD.

Etaient invités : Mme LAWRENCE, Mme LENOIR, Mme LARGOUET, M. PESTANA, M. RAMBAUD.

Le président BRUN ouvre la séance à 9 H 15.

### **I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2011**

Le président BRUN précise que la demande de modification formulée par Mme BOULERIE a été intégrée au procès-verbal. Il propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 20

➤ ***Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 mai 2011 est adopté.***

### **II - DOSSIER SECTEUR ETUDES**

#### **◆ Test de Français International**

Le président BRUN présente aux membres du CA le Test de Français International qui permet de certifier les niveaux de français dans un contexte professionnel pour la compréhension écrite et orale des personnes de niveaux intermédiaire et avancé. Il est l'équivalent du test TOEIC® listening and reading pour le français des affaires. Ce test est très peu demandé mais nous organisons chaque année au moins 4 sessions. ETS Global, qui est l'organisme à l'origine de ces tests, nous a demandé d'organiser une session promotionnelle à 16 € l'unité au lieu de 88 €. Cette dernière sera organisée le 20 juin de 9 H 30 à 12 H 30 à Bordeaux 3. Cela permettra de tester l'intérêt des candidats pour ce type de test.



M. LOQUAY regrette l'insuffisance de publicité autour de l'organisation de cette session.

Le président BRUN rappelle que l'information a été mise en ligne sur le site institutionnel avant la consultation officielle du Conseil.

Mme LAWRENCE ajoute qu'il y avait déjà 16 inscrits le 10 juin.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 20

**⇒ Le Conseil d'Administration adopte le tarif de 16 euros pour le Test de Français International.**

### ◆ **Action de Formation Personnelle**

Mme LAWRENCE rappelle les premières lettres de cadrage du quadriennal « Offre de formation » qui prévoyaient la mise en place d'une UE Valorisation personnelle et l'évolution qui a conduit à la présentation devant le Conseil d'Administration d'un dispositif qui s'apparente à une extension du dispositif « Points sports ».

Elle présente une lettre de cadrage des Actions de Formation Personnelle. L'objectif de ces actions vise, par la participation volontaire à des projets ou actions hors maquette, encadrés par des enseignants ou des personnels qualifiés de l'université, à permettre à tous les étudiants inscrits dans une formation diplômante de notre université, *en régime général*, de faire l'acquisition active de compétences pour favoriser leur réussite universitaire, professionnelle et faciliter leur intégration positive au sein de l'Université. Ces actions de formation personnelle devront favoriser la prise de responsabilités et l'engagement réel des étudiants dans les projets d'actions qu'ils auront choisis.

M. LOQUAY demande si la notation est pleine et entière ou s'il s'agit de points jurys. Il exprime le souhait de voir la valorisation intégrée à la moyenne

Mme LAWRENCE répond que cette évaluation permettra à l'étudiant d'obtenir un maximum de 0,4 points par action s'ajoutant à sa moyenne semestrielle.

M. PEBARTHE demande des précisions sur le périmètre des actions : projets disciplinaires, interdisciplinaires ou extra-disciplinaires ?

Le président BRUN répond qu'elles sont extra disciplinaires par rapport à la filière de l'étudiant.

M. JOURDAN demande quelle est la place des certifications étudiantes dans le dispositif.

Mme LAWRENCE répond que pour l'instant, il n'est pas envisagé de valoriser les certifications dans le cadre des actions de formation personnelle.

Le président BRUN souhaite préciser le fait que l'accès aux actions de formation personnelle sera réservé aux étudiants inscrits au titre du régime général.



Mme LAWRENCE précise également que le dispositif n'engendrera pas trop de tâches administratives supplémentaires pour la première année même si cela est susceptible d'évoluer à moyen terme.

M. BEYLOT demande des précisions sur le modèle de financement de ces actions.

Mme LAWRENCE explique que le projet n'est pas doté à ce jour de moyens financiers spécifiques.

M. BEYLOT s'étonne que l'encadrement soit totalement bénévole.

M. RAMBAUD répond qu'il convient d'abord d'organiser le circuit administratif de l'évaluation du dispositif (capacité des collègues des UFR à obtenir l'information sur le projet et la note des étudiants).

Mme LAWRENCE ajoute qu'un responsable coordonnateur du projet sera prochainement désigné.

Mme BOULERIE demande des précisions sur les dates des commissions et le modèle type de dossier envisagé. Elle regrette le décalage entre l'organisation des AFP, basée sur le bénévolat, et l'organisation des activités sportives qui sont très largement encadrées.

Mme DESCHARD rappelle la spécificité de cette action qui repose sur un engagement personnel de l'étudiant qui maîtrise le rythme d'exécution de son projet.

M. PEBARTHE déplore qu'il s'agisse d'une forme de délégation et prévoit que le projet sera perverti car nous n'avons pas les moyens de le contrôler. Il exprime la crainte d'une mise en place d'une nouvelle forme de mandarinat rendue possible par le caractère très ouvert des actions susceptibles d'être reconnues dans le périmètre du dispositif. Il souligne la contradiction qu'il y a entre le fait de valoriser l'engagement citoyen et celui de lui attribuer une note. Il précise qu'il ne votera pas ce dispositif.

M. GOZE dit qu'il n'est pas aussi radical mais il souhaiterait voir privilégier une vision collective des actions valorisées. Il s'oppose à l'individualisation des projets valorisés.

Mme LAWRENCE rappelle le rôle de la commission ad hoc qui servira de garde-fous. Elle sera chargée d'empêcher les dérives individualistes. Il s'agit d'apprendre à l'étudiant à être autonome. Elle reconnaît qu'il peut y avoir des dévoiements.

M. PEBARTHE comprend la justesse de l'argument mais maintient que le contrôle n'aura pas lieu. Il récuse le principe du savoir être en terme de notation.

M. POLI dit qu'il faudrait que la commission soit plus clairement définie et renforcée de la présence de représentants syndicaux.

Le président BRUN répond qu'il convient de ne pas bloquer la réflexion et le projet sur la seule base d'un risque hypothétique de dérives, sans quoi l'on ne ferait plus rien.

Mme DESCHARD rappelle que certaines dérives sont déjà constatées dans la gestion de certains projets étudiants.

M. LOQUAY reconnaît qu'il convient de confirmer le rôle de la commission pédagogique en tant qu'autorité de contrôle de la mise en place du dispositif. Il souhaite également limiter les AFP aux projets collectifs.



Le président BRUN propose donc que les dossiers soient examinés par la commission pédagogique.

M. BEYLOT souhaite qu'un bilan soit fait au bout d'un an.

Afin de renforcer la reconnaissance de cette action initialement envisagée comme une UE, le CA décide d'intégrer pleinement la valorisation de 0,4 points à la moyenne du semestre comme c'était auparavant le cas pour les « Points sport ».

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 2
Contre	: 1
Pour	: 17

**⇒ Le Conseil d'Administration adopte la lettre de cadrage des Actions de Formation Personnelle.**

### **III - CONVENTION RELATIONS INTERNATIONALES AVEC HAÏTI**

Le président BRUN présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de convention d'adhésion au « Consortium d'établissements français d'enseignement supérieur et de recherche pour l'aide à la reconstruction et au développement des Universités Haïtiennes ». Cette association a pour objet :

- De constituer un consortium d'établissements français pour l'aide à la reconstruction et au développement des établissements d'enseignements supérieur et de recherche d'Haïti.
- De promouvoir, sous toutes ses formes, la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'Haïti.
- D'être l'interlocuteur privilégié des autorités françaises et haïtiennes pour coordonner l'accueil et le suivi d'étudiants haïtiens en mobilité dans les établissements français membres du consortium.
- De mettre en place et de coordonner un dispositif d'appui à l'organisation de la formation et de la recherche dans les établissements Haïtiens, y compris la formation à distance. Cet appui sera ciblé aux niveaux Master, Doctorat, Formation continue d'enseignants.

Il s'agit de constituer un consortium d'établissement supérieur français qui participera à la reconstruction et au développement de l'enseignement supérieur haïtien. Sur le plan pédagogique, la formation à distance sera privilégiée notamment pour compléter le cursus de 950 étudiants en médecine. L'aménagement immobilier constitue également un enjeu important qui entraîne une concurrence très importante sur place. Il précise que le montant de la cotisation est de 500 euros.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 20



**➡ Le Conseil d'Administration adopte la convention d'adhésion au « Consortium d'établissement français d'enseignement supérieur et de recherche pour l'aide à la reconstruction et au développement des Universités Haïtiennes ».**

## **IV - PRESENTATION DU BILAN SOCIAL**

Le président BRUN rappelle le cadre législatif créé par la LRU qui a rendu obligatoire la présentation du bilan social devant le CTP et le CA. Le bilan présenté porte sur les années 2009 et 2010. Il précise que tous les services de l'université ont contribué à l'élaboration de ce document réalisé par la Cellule d'Aide au Pilotage. Il passe la parole à Mme Mélanie CAILLOT.

Mme CAILLOT présente le bilan social de notre université. Elle rappelle que cette étude comporte des informations sur l'emploi, les rémunérations et charges accessoires, la formation, les relations professionnelles, les conditions d'hygiène et de sécurité, la formation continue des personnels et la vie institutionnelle de l'établissement.

M. PEBARTHE, suite à la présentation d'un indicateur illustrant une spécificité de la répartition des emplois BIATOS/Enseignant au sein de notre université qui se trouve assez favorablement orientée vers l'emploi enseignant, intervient pour regretter que la présentation mette en exergue le déficit en personnel BIATOS par rapport aux enseignants-chercheurs. Il signale que cela revient à gommer le problème endémique de la faiblesse des effectifs de l'enseignement supérieur en général et de notre université en particulier. Il rejette par avance une stratégie qui se contenterait de converger vers des moyennes nationales ou SHS.

M. JOURDAN reconnaît que la formulation de la présentation ne correspond pas à l'objectif visant à mettre en valeur une réalité statistique qui a été soulignée au moment de la présentation du Projet Annuel de Performance et des indicateurs du contrat quinquennal : notre université est classée 78<sup>ème</sup> sur 81 pour le taux d'encadrement des personnels BIATOS (nombre d'emplois BIATOS pour 1 000 étudiants).

M. GUETTE souhaite rappeler que le bilan social doit être considéré comme un outil permettant de situer et d'apprécier une situation globale qui permet l'amorce d'une discussion stratégique.

M. GOZE rappelle que toute analyse statistique doit être recontextualisée.

M. RAMBAUD souhaite préciser que, au-delà de la question de fond sur le nombre d'emplois délégués à l'établissement, notre université se caractérise fortement par cette répartition Enseignants/BIATOS en faveur des enseignants avec un écart de plus de 3 points avec la moyenne des universités SHS.

Le président BRUN précise que la présentation ne doit pas être interprétée comme la base d'un projet politique visant à revenir à terme à la moyenne nationale mais comme un simple rappel de certaines réalités de notre établissement.

M. JOURDAN rappelle que ce document est un outil d'aide au pilotage. Il souhaite que l'on ne confonde pas la phase du constat de la phase d'élaboration d'une stratégie d'action. Il propose de reformuler le texte en écrivant que notre établissement se caractérise par un sous encadrement en personnel BIATOS.

M. PEBARTHE préférerait que l'on compare notre université à la situation des grandes universités étrangères. Il considère que ce type d'information n'est pas neutre.



Le président BRUN souligne le fait que les universités RCE sont désormais soumises à un double plafond d'emplois et de masse salariale qui rend très difficile toute stratégie de redéploiement ou de rééquilibrage. Il ajoute que, si l'on voulait comparer universités françaises et étrangères, alors, il faudrait également comparer les montants des droits d'inscription.

Mme CAILLOT poursuit sa présentation par l'exposé des données concernant les grandes caractéristiques de notre population enseignante et BIATOS, la rémunération des personnels, leur formation et les rapports avec l'université.

M. JOURDAN, revenant sur le constat du caractère essentiellement masculin de l'endo-recrutement observé chez les PR, demande à disposer à l'avenir d'éléments complémentaires sur le nombre d'HDR, par sexe, chez les MCF.

A la question de M. PEBARTHE sur le rapport entre les postes de Professeurs et ceux de Maîtres de Conférences, le président BRUN répond qu'il s'établit dans la proportion un tiers-deux tiers et reste en cela très proche de la moyenne nationale, même s'il existe des écarts significatifs par départements à Bordeaux 3.

M. RAMBAUD ajoute que notre population enseignante se caractérise également par une sous-représentation des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré.

Le président BRUN indique que le rapport des commissions du CNU démontre que le nombre des HDR féminines est supérieur numériquement au nombre des HDR masculines. Il remercie Mélanie CAILLOT ainsi que toute la Cellule de Pilotage pour ce travail important qui donne une vision précise de notre université.

## **V - DBM n°2**

Mme LENOIR présente la DBM numéro 2 de l'exercice 2011.

Le budget de l'établissement enregistre une augmentation des recettes de l'Etat de 1 782 000 € liée essentiellement au versement attendu du solde du socle de la masse salariale (1 261 000 €) et à l'intégration de 80 % du « bonus contractuel » annoncé par le Ministère (496 000 €). Les recettes de l'établissement sont également augmentées des crédits de fonctionnement liés aux premières opérations isolées de l'Opération Campus (Maison des Arts et Maison de la Recherche). Côté dépenses de fonctionnement, l'université a procédé à l'ouverture des crédits correspondants en termes de masse salariale. Il est rappelé ici que cette opération n'a pas d'incidence sur la situation de fonds de la masse salariale présentée au CA du 4 mars dernier. Il a également été prévu des crédits complémentaires visant à assurer le coût attendu sur l'exercice 2011 de la mise en place de la nouvelle offre de formation (168 000 €).

Sur le volet investissement, la subvention exceptionnelle de 150 000 € liée au bonus contractuel a été intégrée et servira à financer partiellement le projet des laboratoires de langues du bâtiment C 3<sup>ème</sup> étage. La DBM prévoit également le report sur l'exercice 2012 de 2 opérations dont le financement imputait directement le fonds de roulement de l'établissement : il s'agit du report du projet du bâtiment A2 qui devait permettre le déplacement de plusieurs services administratifs pour « achever » la mise en place de la réforme interne et du report de l'acquisition d'un outil de gestion du patrimoine (ce projet est désormais pris en charge par le PRES dans le cadre du Schéma Directeur du Numérique de l'Université Numérique d'Aquitaine). La DBM prévoit également plusieurs nouvelles



dépenses d'investissement pour un montant de 436 000 € (exemple : 180 000 € d'avenant aux travaux du bâtiment I).

Au terme de cette DBM, qui enregistre des nouvelles recettes et le report de certaines dépenses, l'établissement voit son fonds de roulement repasser au-dessus de la « réserve prudentielle » recommandée par la réglementation financière et comptable.

M. BEYLOT constate que le nombre de participants au Conseil d'Administration est limité et il se demande s'il peut valablement voter la DBM.

Le président BRUN répond que les exigences règlementaires fixées par l'article 15 du décret n°2008-618 (« quorum physique ») sont respectées.

M. JOURDAN souhaite préciser que cette DBM, grâce notamment à l'intégration du bonus quinquennal, démontre la soutenabilité financière de la nouvelle offre de formation.

M. BEYLOT demande l'impact de ces mesures sur les projets de mesures présentées en mars qui devaient permettre l'équilibrage de la masse salariale. Du fait de la prochaine réunion du 6 juillet du Conseil de l'Ecole Doctorale, il pose notamment la question du nombre des postes de doctorants contractuels.

Le président BRUN répond que le point sur la situation de la masse salariale sera présenté au CA du 8 juillet. Il assure cependant à M. BEYLOT que la question spécifique des doctorants contractuels sera arbitrée avant la réunion du 6 juillet.

Le Président BRUN informe les membres du CA de l'évolution du dossier des contrats aidés pour lesquels l'établissement perçoit une aide du Ministère de l'Emploi correspondant en moyenne à 75 % du salaire brut. A ce jour, le Pôle Emploi n'autorise plus l'université à recruter des nouveaux CAE. Le Pôle Emploi ne garantit pas le renouvellement systématique des contrats en cours. Pour l'établissement, cette évolution représente potentiellement, si l'on souhaite conserver le même volume d'emplois qui sont principalement affectés dans les métiers de la documentation et de l'entretien, une dépense supplémentaire de 500 à 600 000 euros, soit la perte de 24 à 25 postes.

Mme LARGOUET confirme le constat selon lequel le fonctionnement des bibliothèques est en partie basé sur des emplois aidés.

M. JOURDAN, conscient des conséquences du report des travaux du bâtiment A2 sur le planning d'achèvement de la réforme interne et notamment le projet de regroupement bâtiminaire des nouvelles directions, souhaite préciser son projet d'intégrer les travaux du A2 dans le périmètre des opérations isolées de l'Opération Campus. Il rappelle que le projet n'est pas abandonné mais bien seulement reporté à 2012.

Le président BRUN ajoute que le mardi 21 juin au PRES les opérations isolées comme la Maison de la Recherche et le bâtiment A2 vont être actées ce qui va nous permettre de récupérer entre 600 et 800 000 euros. Il propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 5
Contre	: 1
Pour	: 14

**➔ Le Conseil d'Administration adopte la Décision Budgétaire Modificative n°2.**



## **VI - POLITIQUE D'AMORTISSEMENT**

M. PESTANA présente aux membres du Conseil un projet d'évolution de notre politique d'amortissement des composants des bâtiments (exemple : 40 ans pour les fondations et l'enveloppe extérieure des bâtiments) et de leurs travaux d'entretien (exemples : 25 ans pour les aménagements intérieurs et 15 ans pour les travaux d'étanchéité). Cette évolution est largement contrainte par la nécessité de s'adapter à la nouvelle réglementation liée à la valorisation du patrimoine immobilier public.

A la question de M. LOQUAY demandant si cela conduit à une immobilisation des crédits, M. PESTANA répond que les amortissements sont neutralisés sauf pour les travaux financés sur fonds propres.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 1
Pour	: 18

**➤ Le Conseil d'Administration adopte la nouvelle politique d'amortissement.**

## **VII - QUESTIONS DIVERSES**

◆ Le président BRUN demande au Conseil d'Administration d'autoriser une cession des biens mobiliers de la Bibliothèque Universitaire (tables) en faveur des personnels de l'établissement. Cette cession sera organisée, dans une optique d'action sociale, sur la base de l'indice de rémunération des collègues.

M. JOLY précise que l'opération se place dans le cadre du renouvellement du mobilier de la BU.

Le président BRUN confirme son souhait que les bénéficiaires prioritaires soient les collègues qui ont l'indice le plus bas. Il propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 20

**➤ Le Conseil d'Administration autorise le Président de l'Université à organiser une cession des biens mobiliers de la BU en faveur des personnels de l'établissement.**

◆ Le président BRUN demande au conseil de valider le principe de définition de la prestation demandée aux organismes sollicitant une mission d'expertise assurée par un doctorant contractuel.

M. RAMBAUD précise que cette procédure prend la suite de celle des doctorants conseils.



Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 20

**⇒ Le Conseil d'Administration valide le principe de définition de la prestation demandée aux organismes sollicitant une mission d'expertise par un doctorant contractuel.**

- ◆ Mme BOULERIE souhaite exposer une question des enseignants de musicologie :  
« Les enseignants du Master de musicologie, parcours concours, voudraient connaître la date à laquelle ils auront la réponse de l'université aux propositions de validations d'acquis pour les certifiés voulant s'inscrire en Master. Ils ont plusieurs demandes de titulaires de M1 certifiés et attendent les décisions. Il semblerait que les dossiers, pris en charge par Anne MALGOUYAT, devaient passer devant une commission ».

M.RAMBAUD répond qu'il s'efforcera d'apporter une réponse rapide à cette question.

- ◆ Le président BRUN annonce aux membres du conseil que la prochaine séance aura lieu le vendredi 8 juillet, qu'elle sera interrompue à 12 H 30 par le cocktail marquant la fin de l'année universitaire et clôturée par un CA réduit.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 13 H 45.

Le Président,

Patrice BRUN